

---

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Le conseil municipal, lors de la séance régulière tenue à l'Hôtel de ville le 6<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 à 20 h, a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2024-1176**

Règlement *concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux*

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à [direction@boischatel.net](mailto:direction@boischatel.net).

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATEL, CE 7 MAI 2024

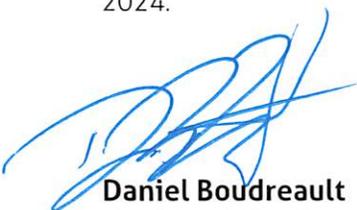


**Daniel Boudreault**  
Greffier-trésorier adjoint

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.



**Daniel Boudreault**  
Greffier-trésorier adjoint